



CHARTE DU CAMPUS NAVAL FRANCE (CNF) © 2012 GICAN

PREAMBULE :

Les Etats généraux de l'industrie en 2009 ont mis en exergue la nécessité d'un soutien plus étroit des filières industrielles françaises.

La conférence nationale de l'industrie a alors mis en place des comités stratégiques pour douze de ces filières, en vue notamment de définir les conditions d'amélioration de la compétitivité des entreprises de leur secteur.

Le comité stratégique pour la filière navale auquel participe l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie (UIMM) a été lancé à Lorient le 27 septembre 2010 par le ministre chargé de l'industrie.

Les premiers effets de cette démarche se sont traduits par le dépôt du projet OCEANS 21, animé par le GICAN en coopération avec DCNS, STX, les pôles de compétitivité Mer Bretagne et PACA, le pôle EMC2 ainsi que Bretagne Pôle Naval et Neopolia.

1 – ENJEU & OBJECTIFS DU CAMPUS NAVAL FRANCE :

Partie intégrante du projet OCEANS 21, le concept de Campus Naval France (CNF) répond à l'enjeu essentiel de soutien des compétences de l'industrie navale française. Cette nouvelle entité a pour vocation de coordonner les universités, écoles et organismes de formation les plus impliqués dans la délivrance de formations spécifiques au secteur industriel naval pour répondre au besoin de compétences – du compagnon à l'ingénieur - tel qu'exprimé par ses représentants au sein du club compétences du GICAN (CCG).

Le Campus Naval France s'inscrit dans le cadre de la structuration progressive de la formation navale en Europe (projet Campus Naval Europe - CNE) et à l'international (projet Campus Naval International - CNI).

Dans ce contexte, quatre objectifs majeurs sont poursuivis par le Campus :

- définir et entretenir l'état des lieux de l'offre de formation spécifique « industrie navale » délivrée par ses membres, en distinguant l'offre contributive à la formation initiale de l'offre en formation continue (diplômes, certificats et certifications professionnelles)
- émettre, au regard des besoins exprimés par l'industrie navale, des recommandations au profit des structures contributives à l'offre de formation dans le but d'en combler les insuffisances, de l'optimiser et d'en accroître la visibilité.
- s'assurer, par le retour des industriels sur les compétences délivrées, de la pertinence des formations existantes et définir les ajustements nécessaires,
- anticiper sur les formations à concevoir pour permettre un juste rendez-vous entre les besoins de l'industrie navale en compétences et les moyens pédagogiques à mettre en œuvre pour les obtenir. A ce titre, les études menées par l'Observatoire Prospectif des Métiers et des Qualifications de la Métallurgie, auquel est associé le GICAN, seront mises à disposition du Campus. Des études spécifiques pourront être demandées à l'Observatoire.

2 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CAMPUS

Le Campus est immédiatement constitué sous l'égide du Gican, avec le plein soutien de l'UIMM. Il devrait être doté ultérieurement d'une structure juridique à l'initiative de ses membres fondateurs.

Les membres fondateurs, signataires de la présente charte, ont la compétence pour la faire évoluer, pour élargir l'adhésion au Campus d'autres universités, écoles, instituts d'excellence ou organismes pédagogiques délivrant des formations nécessaires à l'industrie navale.

Les formations délivrées à l'industrie navale par les membres du Campus ou les structures recommandées par celui-ci, peuvent faire l'objet, après réalisation, d'un agrément temporaire délivré par les représentants de l'industrie navale (CCG) et dont elles peuvent se prévaloir. Cet agrément collégial est fondé sur la libre appréciation de la qualité des prestations délivrées et leur juste adéquation au besoin exprimé.

Le Campus est animé par le Gican (CCG) qui en assure la présidence. La vice-présidence en est confiée à un représentant de l'UIMM de façon à couvrir pleinement l'ensemble du domaine de formation visé, de l'ingénieur au compagnon. Le GICAN assure le soutien actif à l'animation et au fonctionnement du Campus.

Deux réunions annuelles de coordination sont organisées par la présidence du Campus au profit de l'ensemble de ses membres. Des commissions thématiques sont mises en place en tant que de besoin pour faire progresser les dossiers sélectionnés. Le compte-rendu des travaux est transmis par la présidence à l'ensemble des membres du Campus.

3 – MEMBRES FONDATEURS DU CAMPUS NAVAL FRANCE :

- Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA)
- Centres de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI), AFPI et ITII de Bretagne, Pays de Loire, Paca, Basse-Normandie
- Centre d'Instruction Navale de Saint-Mandrier (CIN)
- Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées de Bretagne (ENSTA Bretagne)
- Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées de Paris (ENSTA Paris)
- Ecole Navale (EN)
- Institut des Métiers de DCNS (IdM)
- Institut Universitaire de Technologie de Lorient (IUT Lorient)
- Lycée Aristide Briand de St Nazaire

4 – ORGANISMES SUSCEPTIBLES D'INTEGRER LE CAMPUS (Liste non exhaustive)

De nombreux organismes sont susceptibles d'intégrer le Campus, s'ils le souhaitent.

Cela inclut notamment l'Ecole Centrale de Nantes, l'ENSEM, le CEFCM de Concarneau, le Groupe ISEN, EUROMED, les rectorats, écoles, IUT, lycées, les Instituts d'excellence (IEED France Energies marines, IRT Jules Verne, ...) ou de formation présents au sein des bassins industriels concernés,...

Paris, le 25 Octobre 2012

MEMBRES FONDATEURS DU CAMPUS NAVAL France

Pour le GICAN,
Jean-Marie POIMBOEUF,
Président




Pour l'UIMM,
Joël MENDEZ,
Directeur Emploi-Formation



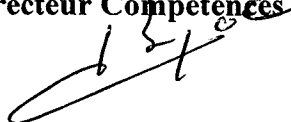
Pour l'ENSTA Paris-Tech
Isabelle TANCHOU,
Directeur Formation et Recherche



Pour l'ENSTA Bretagne
Francis JOUANJEAN,
Directeur



Pour l'Ecole Navale et le CIN St Mandrier
CV Denis BIGOT,
Sous-Directeur Compétences de l'EMM



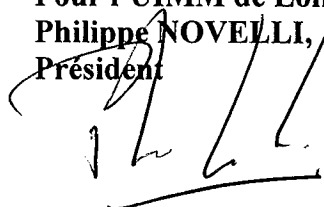
Pour l'Institut des Métiers DCNS
Alain GUILLOU,
DRH Groupe DCNS



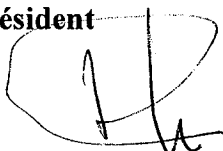
Pour l'IUT de LORIENT
Jean VERGER,
Directeur



Pour l'UIMM de Loire-Atlantique
Philippe NOVELLI,
Président



Pour l'UIMM du Var
Frédéric DE ROVERE,
Président



Pour l'AFPA
Rémi BORDET,
Directeur Adjoint DG



Pour le lycée Aristide Briand
Marie-Annie CASTAGNE,
Proviseur
Signé Marie-Annie CASTAGNE